LICENCE 2026/2027
Du 01/09/2026 au 31/08/2027

École d'Athlétisme 130€ (nés en 18 - 17 - 16)
Benjamins 130€ (nés en 15 - 14)
Minimes 130€ (nés en 13 - 12)
Cadets 130€ (nés en 11 - 10)
Juniors 130€ (nés en 09 - 08)
Espoirs - Séniors - Masters 130€ (nés en 07 et avant)
Marche Nordique 130€ si compétition, 100€ si pas de compétition

Pour tout licencié supplémentaire de la même famille = 15 € en moins (hors licence loisir)

Entraînements sur le stade de Kerraoul à Paimpol :

École d'Athlétisme :	Mercredi de 14h à 15h30 début 9 septembre
Benjamins et minimes :	Mercredi de 15h30 à 17h début 9 septembre Vendredi de 17h00 à 18h30 début 11 septembre
Cadets à Masters :	Mercredi de 17h30 à 19h00 - Vendredi de 18h à 19h30
Lancers :	Mercredi de 15h30 à 17h - Vendredi de 17h30 à 19h et Samedi 9h30 à 11h30
Demi-fond, fond et hors-stade :	Mardi et vendredi de 18h à 19h30
Marche nordique :	Mercredi de 19h00 à 20h30 – lundi et vendredi 9h30 à 11h00 début 9 septembre

Potin Véronique : 06.60.86.82.01 / contact@ppathletisme.fr

Luc Siohan : 06 61 71 86 84 / contact@ppathletisme.fr

Maxence Ernot : 06 22 59 66 20

Le Pays de Paimpol Athlétisme ?

Le Pays de Paimpol est une association sportive créée en 2004. Le club est affilié à la Fédération Française d'Athlétisme et regroupe environ 200 athlètes répartis de l'école d'athlétisme aux vétérans. Le PPA participe aux compétitions sur piste, aux cross mais également aux courses hors stade.
Si vous souhaitez vous aussi participer activement à la vie du club, n'hésitez pas à en faire part aux membres du bureau.

Les aides financières ?

Nous acceptons les tickets loisirs de la CAF, les Bons-Sports de la MSA, les Coupons-Sports et Chèques-Vacances de l'ANCV, l'Offre Sport (Poste et Télécoms), les avantages CE (BAI …).
En outre, nous adhérons à l'opération Chèques Sports du Conseil Régional.

Pour les Coupons-Sports, une photocopie de l'attestation d'allocation de rentrée scolaire est **impérative**.

Suivre en ligne le PPA ?

Rejoignez dès maintenant le PPA sur :
- Notre site internet : ***ppathletisme.fr***
- Facebook : ***Pays de PaimpolAthlétisme***

Instagram : ***pays_de_paimpol_athletisme***

N.B. Le port du maillot aux couleurs du club est obligatoire en compétition.
Un chèque de caution de 35 € pour le maillot est à réaliser. Il sera encaissé.
Un chèque de caution, encaissé, de 35 € est demandé pour le prêt de chaussures à pointes (si stock disponible).

Règlement intérieur - Saison 2026/2027
Pays de Paimpol Athlétisme

Ce présent règlement est à lire attentivement puis à accepter en complétant la dernière partie du formulaire page 4.

Article 1 : Le dossier d'inscription complet, y compris le certificat médical, le chèque caution et le règlement, doit être remis au plus tard pour le 30 septembre 2026.

Article 2 : Chaque jeune athlète s'engage à participer au cross départemental ainsi qu'à 2 autres compétitions au minimum, parmi lesquelles :

- EA/PO : rencontres départementales,
- BE/MI : triathlon et Equip'Athlé.

Article 3 : Une convocation sera diffusée trois semaines avant les compétitions. Une date limite pour la réponse de confirmation de participation sera à chaque fois précisée. Le respect de cette date limite sera impératif. Face aux problèmes rencontrés lors des saisons précédentes, **pas de réponse dans le délai imparti = pas d'engagement**.

Article 4 : L'inscription à une compétition vaut engagement à y participer. En cas d'impossibilité majeure (ex: maladie, événement familial)), l'athlète (ou un parent pour les mineurs) devra prévenir au plus tôt l'entraîneur. Toute défection non justifiée entraine une pénalité financière pour le club à partir de la catégorie Cadets. L'athlète devra fournir un justificatif médical au plus tard dans les 48h.

Article 5 : Un calendrier des compétitions et une organisation des déplacements seront mis en œuvre cette saison. Chaque parent s'engage à effectuer au moins 1 déplacement dans l'année.

Article 6 : Un chèque de caution sera réclamé et encaissé pour tout prêt de matériel : 35€ pour les chaussures à pointes (si stock disponible) et 35€ pour le débardeur à l'exception de l'école d'athlétisme.

Article 7 : Les entraînements se font sous la responsabilité des entraîneurs. Ainsi, avant de laisser les enfants au stade, les parents doivent s'assurer de la présence de responsables du club.

Article 8 : En aucun cas, la responsabilité du Club ne pourra être engagée en cas d'accident pouvant survenir en dehors des heures d'entraînement sur le site de Kerraoul, lieu de pratique de l'athlétisme.

Article 9 : Pas d'entraînement pendant les congés scolaires pour les jeunes catégories, des éveils athlétiques aux juniors, sauf programmation de stage.

Article 10 : La reprise des entraînements, pour ces catégories, s'effectue dès le lundi au retour des vacances.

Article 11 : Même si l'athlétisme est un sport individuel, l'absence en compétition pénalise l'ensemble du club : respecter le calendrier.

Article 12 : Tenue adéquate souhaitée : short, cuissard ou collant.

NB : Message à l'attention des adultes

Je déclare être informé que je suis susceptible d'être photographié et filmé pendant les activités du Pays de Paimpol Athlétisme et ***autorise*** que ces photographies (et vidéos) soient diffusées, reproduites, publiées ou exploitées librement par le club sur ses sites web, par ses partenaires, et par la presse avec indication éventuelle des Nom-Prénom.

Je déclare avoir pris connaissance des conditions d'assurance proposées par la fédération Française d'Athlétisme lors de la prise de licence. Il y a une garantie de base sur chaque licence mais il y a la possibilité de choisir en optionnel une garantie option 1 ou option 2.

Bulletin d'inscription - Saison 2026/2027

Pays de Paimpol Athlétisme

Écrire TRES lisiblement

NOM : **Prénom** : **Sexe** : **H /** **F**

Né(e) le : **à :**

Adresse N° Rue

Lieu dit

Code postal **Commune** :

E-mail (NECESSAIRE) :

ATTENTION : les engagements se font désormais par e-mail, il est donc indispensable de **consulter régulièrement** votre **boîte mail**.

Téléphone : **Portable** :

ATTENTION : veuillez nous prévenir **en cas de changement de coordonnées**.

N° Sécurité Sociale

Mutuelle : N° de Police

Avez-vous déjà été licencié dans un club d'athlétisme ? **OUI /** **NON**

N° de licence FFA si renouvellement

Par cette inscription, chaque licencié(e) s'engage dans la mesure du possible à se rendre disponible pour représenter le PPA lors des compétitions par équipes : Interclubs, Challenge Equip'Athlé, Cross, Challenge des Écoles d'Athlétisme …

Signature des Parents

Signature de l'Athlète

Le Certificat Médical n'est plus obligatoire depuis le 1er septembre 2023 pour tous les athlètes, sauf lors de la 1ère licence au club. Les athlètes majeurs devront remplir leur PPS (Parcours Prévention Santé) sur leur espace licencié et les mineurs devront valider le Questionnaire Santé également sur leur espace licencié. Le modèle joint est optionnel (un classique du médecin est envisageable) mais sera à fournir par les mineurs qui ne remplissent pas leur QS.

LIGUE DE BRETAGNE D'ATHLETISME

Nom.....

Prénom.....

Date de naissance.....

Club.....*Pays de Paimpol Athlétisme*.....

Ne présente pas de contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou sports **en compétition**

Date *Signature* *Cachet*

LIGUE DE BRETAGNE D'ATHLETISME

Nom.....

Prénom.....

Date de naissance.....

Club.....*Pays de Paimpol Athlétisme*.....

Ne présente pas de contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou sports **en compétition**

Date *Signature* *Cachet*

Pour les enfants de moins de 18 ans - Saison 2026/2027
Pays de Paimpol Athlétisme

Autorisations diverses

Je soussigné M., Mme.* ☐

Représentant légal de *(Nom, Prénom)* ☐

- Autorise notre enfant à venir seul à l'entraînement. ☐ **Oui*** ☐ **Non***

- Autorise notre enfant à rentrer seul après l'entraînement. ☐ **Oui*** ☐ **Non***

- Autorise notre enfant à rentrer seul à partir du point de dépose "Gare de Paimpol" au retour des compétitions.
☐ **Oui*** ☐ **Non***

- Autorise les entraîneurs et dirigeants à prendre toutes les mesures appropriées en cas d'accident (Pompiers, Hôpital, etc.) y compris toute intervention chirurgicale d'urgence éventuelle suivant les prescriptions d'un médecin.

☐ **Oui*** ☐ **Non***

- Autorise un entraîneur, un encadrant ou un parent à circuler en voiture avec mon enfant pour se rendre à un déplacement sportif.

☐ **Oui*** ☐ **Non***

- Déclare être informé que mon enfant est susceptible d'être photographié et filmé pendant les activités du Pays de Paimpol Athlétisme et ***autorise*** que ces photographies (et vidéos) soient diffusées, reproduites, publiées ou exploitées librement par le club sur ses sites web, par ses partenaires, et par la presse avec indication éventuelle des Nom-Prénom.

En cas de refus, j'ai noté que je dois informer mon enfant afin qu'il le signale aux encadrants lors des séances photos.

☐ **Oui*** ☐ **Non***

- Déclare avoir pris connaissance des conditions d'assurance proposées par la FFA. Il y a une garantie de base sur chaque licence mais il y a la possibilité de choisir en optionnel une garantie option 1 ou option 2.

☐ **Oui*** ☐ **Non***

Fait à ☐ *le* ☐ ***Signature*** ☐

**Rayer la mention inutile*

Règlement intérieur du Pays de Paimpol Athlétisme

Je soussigné M., Mme.* ☐ déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur du Pays de Paimpol Athlétisme *(page 2 et pièce jointe)* et m'engage à le faire respecter par notre enfant.

Fait à ☐ *le* ☐

Signature des Parents ☐ **Signature de l'athlète** ☐